

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. François Lance, Patrick Lussi, Bénédicte Montant, Christian Flury, Salima Moyard, Cyril Mizrahi, André Python, Stéphane Florey, Christian Dandrès, Bertrand Buchs, Murat Julian Alder, Jean-Luc Forni, Marko Bandler, Yvan Zweifel, Jean-Charles Rielle, Jean Romain, Roger Deneys, Isabelle Brunier, Alexis Barbey, Raymond Wicky, Christian Frey, Nicole Valiquer Grecuccio, Bernhard Riedweg, Céline Zuber-Roy, Jean-Michel Bugnion, Boris Calame, Delphine Klopfenstein Broggin, Yves de Matteis

Date de dépôt : 14 octobre 2016

Proposition de motion

pour que Lancy-Pont-Rouge conserve son identité communale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la gare de Lancy-Pont-Rouge se situe sur le territoire de la commune de Lancy ;
- que la gare de Lancy-Pont-Rouge est en activité depuis bientôt quinze ans (2002) et qu'elle est à présent parfaitement connue des usagers et de la population lancéenne ;
- que la Ville de Lancy investira ces prochaines années plus de 6,1 millions de francs pour les aménagements extérieurs de cette gare sans compter l'entretien de l'espace public ;
- que, d'après l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo) (RS 510.625), du 21 mai 2008, chaque station « se voit attribuer le nom de la localité qu'elle dessert » (art. 27, al. 2) ;
- que le changement de nom d'une gare en activité engendre des frais supplémentaires à la charge du canton (ONGéo, art. 33, al. 1), lequel serait bien avisé d'investir cet argent ailleurs,

invite le Conseil d'Etat

- à reconsidérer la dénomination de cette gare en conservant le nom de Lancy-Pont-Rouge ;
- à prendre en considération les importants soutiens et investissements de la Ville de Lancy apportés au CEVA ainsi qu'à l'aménagement extérieur de cette gare.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est avec stupeur et incompréhension que les élus municipaux et députés lancéens ont appris que le Conseil d'Etat prévoyait de modifier la dénomination des deux gares CEVA situées sur le territoire de la commune de Lancy, pourtant opposée à ce changement.

Si l'on savait que le gouvernement était favorable à la fusion des communes, on ne le soupçonnait par contre pas de vouloir jusqu'à rayer leur nom du réseau transfrontalier le plus important du canton, cela au seul profit de la capitale genevoise.

En effet, jusqu'à ce jour, les deux gares lancéennes prochainement desservies par le Léman Express portent les dénominations très bien connues de Lancy-Pont-Rouge (en activité depuis 2002) et de Carouge-Bachet, actuellement en construction. Or, le Conseil d'Etat entend les déposséder de leur identité communale en les rebaptisant Genève-Pont-Rouge (à la place de Lancy-Pont-Rouge) et Genève-Bachet (à la place de Carouge-Bachet).

Cette décision à l'encontre des particularités locales, et donc des intérêts de Lancy, est d'autant plus injustifiée que les communes de Meyrin, Vernier et Chêne-Bourg ont pu conserver leur nomenclature, au motif qu'elles se trouvaient hors de la zone urbaine genevoise – on ne saurait dire s'il s'agit d'une qualité ou d'un défaut aux yeux du DALE.

Car la grande gagnante de cette nouvelle dénomination est bel et bien « Genève », la priorité étant clairement accordée à la zone urbaine genevoise, ce qui témoigne d'un certain dédain pour les communes suburbaines dont les particularismes n'ont d'autre choix visiblement que d'être absorbés par le chef-lieu du canton dans la nouvelle nomenclature ferroviaire.

Cette attitude consistant à dénigrer la couronne suburbaine au seul prétexte de ne pas vouloir désorienter le voyageur étranger, dont on considère qu'il serait totalement perdu s'il devait descendre à la gare Lancy-Pont-Rouge au lieu de la gare Genève-Pont-Rouge, est ainsi injustifiable ; d'autant plus injustifiable que les millions de francs investis par la commune dans le cadre des aménagements extérieurs et de l'entretien de l'espace public ne semblent toujours pas faire de Lancy un partenaire écouté et respecté.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions de bien vouloir soutenir ce projet de motion.